

## TRENTE-ET-UNIÈME CONFÉRENCE DES REPRÉSENTANTS ET

5, 6, et 7 septembre 2023 à Apia (Samoa)

### Point 6.2 de l'ordre du jour : Rapport sur les contributions des Membres

#### Objet du document :

1. Informer la Conférence de l'état des contributions des Membres

#### Contexte :

2. L'article 14 du Règlement financier impose au Directeur général de soumettre à chaque Conférence du PROE un rapport sur le montant des contributions des Membres. Ce rapport fait le point sur la situation concernant les contributions des Membres en date du 31 décembre 2022, tel qu'établie par l'audit, et donne un bref compte rendu de l'état des contributions des Membres au moment de la rédaction de ce rapport (30 avril 2023). Un autre rapport sera présenté à la Conférence.

#### Dernières avancées :

3. D'après les états financiers vérifiés au 31 décembre 2022, le total des contributions reçues des Membres était de 1 190 195 USD, soit une légère hausse de 6 240 USD par rapport aux contributions reçues en 2021 (lesquelles s'élevaient à 1 183 955 USD). Le solde net global (en espèces) dû par les Membres au 31 décembre 2022 s'élevait à 179 176 USD (cf. Annexe 1).
4. Le tableau fourni à l'Annexe 2 présente l'état actualisé des contributions au 30 avril 2023. Il détaille les montants des contributions des Membres attendues pour l'année en cours, totalisant 1 190 206 USD. Au 30 avril 2023, le Secrétariat avait reçu 490 240 USD, soit 41 % des contributions de 2023, ce qui, si l'on tient compte des contributions non acquittées au cours des années antérieures, laisse un solde net en souffrance d'un montant de 879 142 USD.

#### Recommandation :

5. La Conférence est invitée à :
    - 1) **examiner** le rapport et à **définir** une marche à suivre visant à résoudre le problème des contributions impayées par les Membres ;
    - 2) **engager** les Membres, individuellement et collectivement, à verser la totalité de leurs contributions non acquittées en 2023.
-